

DÉPARTEMENT DU LOIRET

Arrondissement d'ORLÉANS

Canton de Saint-Jean-Le-Blanc

**COMMUNE
DE
FEROLLES
45150**

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JANVIER 2017**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 20 janvier 2017, s'est réuni le vendredi 27 janvier 2017 à 20 heures, Salle du Conseil, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur David DUPUIS, Maire de

Férolles.

Présents : M. BERTRAND L., M. BOCQUEZ O., M. BOITARD J.F., Mme BRILLANT N., M. DELALOY P., M. FARDEAU B., Mme JANVRIN A.M., M. LEBOEUF A., Mme MARPEAUX J., Mme MOIZARD D., Mme POPLAIN S., M. SORET R., Mme THÉBAULT S.

Absent : Mme VASSEUR V. qui a donné pouvoir à Mme MARPEAUX J.

Le quorum étant atteint (article L. 2121-17 du CGCT), le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme JANVRIN Anne Marie est nommée Secrétaire de séance.

Le compte rendu du 06 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour modificatif, concernant la désignation d'un délégué titulaire et suppléant à la CLECT de la Communauté de Communes des Loges est accepté à l'unanimité.

DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET SUPPLÉANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LOGES

Considérant que l'accord local n'a pas été retenu, la loi prévoit l'attribution d'un seul siège de Conseiller Communautaire et la nomination d'un suppléant pour la Commune de Férolles.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner un suppléant parmi les deux titulaires désignés lors du conseil municipal du 18 novembre 2016. Il est proposé :

Titulaire : David DUPUIS

Suppléant : Sylvie POPLAIN

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions valide la proposition.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LOGES (CLECT)

Considérant que chaque commune doit être représentée par un représentant titulaire et un suppléant,

Est candidat pour être titulaire : David DUPUIS

Est candidat pour être suppléant : Jocelyne MARPEAUX

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

David DUPUIS, représentant titulaire et Jocelyne MARPEAUX, représentante suppléante de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées à la Communauté de Communes de Loges.

CONVENTION SICTOM

Monsieur le Maire donne lecture du contrat adressé par le SICTOM relatif à la redevance incitative 2017 pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018. Cette convention autorise le SICTOM à assurer le ramassage et le traitement des ordures ménagères de la Commune et le ramassage des déchets recyclables des particuliers (verre/journaux, revues, magazines, papier/emballages recyclables). L'échéance du contrat est fixée au 31/12/2018 et sera reconduit tacitement par période entière et consécutive de six mois, sauf dénonciation d'un commun accord.

Après concertation et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M le Maire à signer le contrat de redevance d'enlèvement des déchets avec le SICTOM de la région de Châteauneuf/Loire.

BAIL D'UN LOCAL A LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bail d'un local situé à la Maison des Associations a pris fin au 31 décembre 2016, suite au départ en retraite de Madame PARADA. Afin de pérenniser ce service, il est proposé de renouveler ce bail au profit de Madame FOUTRIER qui a repris l'activité d'infirmière libérale. Ce bail prendra effet au 1^{er} février 2017 et sera reconduit aux mêmes conditions financières, soit un loyer mensuel de 137,20 €.

Après concertation, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents de constitution du bail.

MISE À DISPOSITION DU LOCAL « LE PALACE »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'ancien commerce rebaptisé « Le Palace » est occupé par l'association « La Troupe des Salopettes » depuis le 1^{er} janvier 2016.

Au terme de la durée d'occupation des lieux, vu les diverses manifestations organisées et l'attractivité du Palace, il est proposé de reconduire la mise à disposition à titre gracieux pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Après concertation, le Conseil Municipal accepte à 14 voix pour et 1 abstention cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec la Troupe des Salopettes.

MAÎTRISE D'ŒUVRE DU COMMERCE

Monsieur le Maire présente le travail de la commission en charge des travaux du 20/01/2017, concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un local commercial alimentaire.

Quatre entreprises ont répondu pour la mission de maîtrise d'œuvre de cet ouvrage. Après vérification de la complétude des différents documents, de l'analyse des offres, du rapport des entretiens réalisés par la commission en charge de ce dossier, et conformément aux différents critères prévus au règlement de la consultation il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise MJL Architecture située 17 rue Fernand RABIER- 45400 FLEURY LES AUBRAIS.

Entreprise	Estimation des travaux	Montant des honoraires	Montant honoraires
MJL Architecture	350 000 €	8.75%	30 625 €

Après concertation, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise MJL Architecture par 14 voix pour et 1 abstention.

AFFAIRES DIVERSES

- Demandes de subvention : Les Jeunes Sapeurs-Pompiers du Loiret.
L'UNA du canton de TIGY à hauteur de 1 195 €. Cette demande de subvention est calculée en fonction de la population de la Commune. Considérant la charge de travail assurée par les bénévoles de l'UNA, Monsieur le Maire propose d'appliquer le calcul sur la population totale comptabilisé par le dernier recensement, soit 1 280 €.
Après concertation, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.
- Travaux en cours : remplacement des points lumineux Rue du Martroi et Rue du Châtaignier. La campagne de réparation des points lumineux se poursuit par l'entreprise chargée des travaux malgré la difficulté d'approvisionnement des ampoules. Les convecteurs électriques de l'école maternelle ont été remplacés par des radiateurs plus performants et plus économes en énergie.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme MOIZARD informe de la nécessité d'intervenir combler les nids de poule sur le Chemin de Boynes. Une intervention sera réalisée prochainement sur l'ensemble des chemins communaux
- Mme THÉBAULT fait part d'un problème de sécurité concernant des piétons pour manque de signalisation.
- M. BOITARD signale la mise en place non réglementaire de fiches d'interdiction de stationnement sur les accotements, Rue de Cherelles.